

" A.P.E. "

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €

Siège social : 5, Rue Michel Carré

95100 ARGENTEUIL

830.882.700 R.C.S. Pontoise

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU

21 novembre 2025

Le soussigné :

Monsieur Michael PAPPO, agissant au nom et pour le compte en sa qualité de Mandataire social de la Société "TRAVESSA DO ALCAIDE", Société de droit portugais au capital de 1.000 €, dont le siège est à LISBONNE (Portugal) 7-4 Travessa Do Alcaide, Associée Unique de la Société "A.P.E.", Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège est à ARGENTEUIL (Val d'Oise) 5, rue Michel Carré.

Se prononçant conformément aux dispositions de l'article 25.3 des Statuts, a adopté les décisions suivantes relatives :

- à la démission du Directeur Général.
- aux Formalités – Publicités – Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte et accepte la démission de la Société "TRAVESSA DO ALCAIDE" de ses fonctions de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour.

L'Associé Unique décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère, en conséquence, tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légale.

Société " TRAVESSA DO ALCAIDE "
Représentée par Monsieur Michael PAPPO

Signé par :

9217F37F97B2421...

Signé par voie de signature électronique conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil